ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des examens et concours

DEC POLE CONCOURS
Affaire suivie par : Pascale Amblard
Tél : 04 76 74 75 68
Mél : pascale.amblard@ac-grenoble.fr

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

AVIS D'EXAMEN

CERTIFICAT DE PROFESSIONNALISATION EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE DECROCHAGE SCOLAIRE – SESSION 2027

Références : Décret n°2017-791 du 5 mai 2017 - Arrêté du 5 mai 2017

Ouverture du registre d'inscription : **le lundi 21 septembre 2026 – 12h00**

Clôture du registre d'inscription et date limite de retour du dossier d'inscription **:**

le mercredi 14 octobre 2026 – 23h59 par mail à

pascale.amblard@ac-grenoble.fr

I - Modalités d'inscriptions à l'examen et calendrier

Le dossier d'inscription sera téléchargé sur le site de l'académie de Grenoble, dans la rubrique RH/Concours/Recrutement/Carrières puis Concours puis Certifications et examens professionnels.
Il sera retourné par mail, pour le mercredi 14 octobre 2026 – 23h59, à la gestionnaire de la DEC pôle concours, Pascale Amblard.

Le dossier d'inscription sera retourné accompagné des pièces suivantes : arrêté d'affectation ou CDI, lettre de mission (en cas de fonctions particulières).

Les épreuves se dérouleront dans le courant de **l'année 2027.**

II - Conditions requises

Peuvent se présenter au certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

- les personnels d'enseignement et d'éducation de l'enseignement public, titulaires et contractuels employés sous contrat à durée indéterminée,
- les maîtres contractuels et les maîtres délégués bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Sont réputés être titulaires du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire :

- les enseignants titulaires recrutés par la voie des concours de recrutement de professeurs certifiés et de professeurs de lycée professionnel dans la section coordination pédagogique-ingénierie de formation,
- les personnels d'enseignement et d'éducation, titulaires ou employés par contrat à durée indéterminée qui exercent leur activité à temps complet depuis au moins trois ans à la date d'entrée en vigueur du décret cité en

référence, dans le cadre des missions mises en place pour prévenir le décrochage scolaire et accompagner les jeunes qui bénéficient du droit au retour en formation initiale.

III – Formation

La préparation à l'obtention du certificat de professionnalisation en matière de lutte contre le décrochage scolaire est une formation professionnelle organisée de manière coordonnée avec l'activité exercée par le candidat, en formation initiale ou continue.

La formation se compose :

- D'une formation théorique sous la forme de 6 modules obligatoires : 120 heures
- De 3 modules d'approfondissement au choix : 30 heures
- D'une formation pratique en établissement organisée en 2 modules obligatoires : 40 heures

Les modules mentionnés sont annexés à l'arrêté du 5 mai 2017 relatif à l'organisation de la formation conduisant au CPLDS : lien arrêté du 5 mai 2017

Pour toute information relative à la formation :
saiomlds@ac-grenoble.fr

Division des examens et concours
Mél : dec.concours@ac-grenoble.fr
Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1